

22 avril 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALDETA**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 22 avril 2008, la société par actions simplifiée Société Immobilière Haussmann Mogador Provence - SIHMP (1) (27, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société ALDETA et détenir à cette date 959 901 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 95,30% du capital et 95,26% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par SIHMP d'actions ALDETA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par cette dernière sur les actions ALDETA entre le 4 et le 17 avril 2008 (cf. notamment D&I 208C0730 du 18 avril 2008).

- 
- (1) Détenue par la société Motier, elle-même détenue à 77,18% par la famille Moulin et à 22,82% par BNP Paribas.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 1 007 265 actions représentant 1 007 615 droits de vote.